



**ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE**  
**PAUSE MERIDIENNE (cantine)**

**1) L'admission** des enfants au restaurant scolaire et/ou à l'accueil de loisirs périscolaire, s'effectue par la constitution d'un dossier comprenant les informations nécessaires au service.

**Dossier d'admission**

Remplir → Une « fiche famille » **par famille**

→ Une « fiche sanitaire » **par enfant**

Avec le dossier dûment complété, fournir la photocopie des vaccins, l'attestation C.A.F et d'assurance responsabilité civile **2019/2020, à demander** à votre assurance.

→ Pour les enfants en Élémentaire : amener une photo d'identité.

**2) L'inscription** des enfants s'effectue sur le portail « les parents services » ou en mairie pour les familles ne possédant pas d'accès à internet.

Pour une première inscription : Dès que votre dossier d'admission est complet vous recevrez par courrier, durant l'été, vos codes d'accès pour inscrire vos enfants sur le site « les parents services ».

Pour un renouvellement d'inscription : Les inscriptions pour l'année 2019 / 2020, sur le portail, seront fermées jusqu'à ce que votre dossier soit complet et que toutes vos factures **soient régularisées**.

L'inscription à la restauration scolaire et/ou à l'accueil de loisirs périscolaire peut être permanente (chaque jour de l'école durant la semaine) ou occasionnelle, au choix des familles.

Pour la pause méridienne, les dates limites d'inscription ou de modification sont fixées **au mercredi soir minuit pour la semaine suivante**.

Pour l'accueil de loisirs périscolaire, les dates limites d'inscription ou de modification sont fixées **au 26 de chaque mois, au soir minuit, pour le mois suivant**.

**TRANSPORT SCOLAIRE**

**Dossier d'inscription :**

**UNIQUEMENT POUR LES ENFANTS DE MATERNELLE !**

- Remplir la fiche « Transport scolaire »

**PERMANENCE POUR LES DOSSIERS**

Cette année, les admissions se feront **UNIQUEMENT** sur rendez-vous.

**Comment prendre rendez-vous ?**

Via le site de la mairie ([www.roke38.fr](http://www.roke38.fr)), vous avez accès à l'agenda électronique à partir du 27 mai 2019.

Vous sélectionnez la date et l'horaire que vous souhaitez. Après validation, vous recevrez un mail de confirmation.

- **date** : Du lundi 17 juin au samedi 22 juin 2019 inclus.

Du lundi 24 au vendredi 28 juin 2019 inclus.

- **lieu** : A la mairie, bureau du service périscolaire, 1<sup>er</sup> étage.

Tous les documents à rendre lors du rendez-vous sont disponibles sur le site de la mairie ainsi qu'à l'accueil de la mairie, à partir du 27 mai 2019.

**ATTENTION !!!!!**

**Tout dossier incomplet sera refusé et entrainera un refus d'inscription !**

**Tous les dossiers doivent être remis en main propre à la directrice du service périscolaire  
(Pas dans la boîte aux lettres, ni au service administratif de la mairie).**

Mairie de ROCHE - 75, rue Gérard VERNAY - 38090 ROCHE

☎ 04.74.92.72.90

mail. : [periscolaire@roke38.fr](mailto:periscolaire@roke38.fr)

site : [www.roke38.fr](http://www.roke38.fr)



**COORDONNEES :**

Accueil de loisirs Périscolaire,  
Pause Méridienne,  
Transport scolaire  
Tel : 06 29 92 13 93 / 04 74 92 72 90  
Site : [www.roche38.fr](http://www.roche38.fr)  
Mail : [periscolaire@roche38.fr](mailto:periscolaire@roche38.fr)

## RENTREE 2019 /2020 ADMISSION ET INSCRIPTION

- PAUSE MERIDIENNE
- ACCUEIL PERISCOLAIRE
- TRANSPORT SCOLAIRE



Mairie de ROCHE - 75, rue Gérard VERNAY - 38090 ROCHE

☎ 04.74.92.72.90

mail. : [periscolaire@roche38.fr](mailto:periscolaire@roche38.fr)

site : [www.roche38.fr](http://www.roche38.fr)